

OBJECTIFS

Comprendre le mécanisme de la RCMS
Démontrer aux stagiaires CGP CIF et leurs collaborateurs, aux Intermédiaires d'assurance et de crédit et aux intermédiaires immobiliers que la connaissance de ce sujet est importante.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Courtier en assurance et en réassurance
Agent général d'assurance
Mandataire d'assurance
Mandataire d'intermédiaire d'assurance
Professionnels de la gestion de patrimoine
Pas de prérequis nécessaires pour cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Fichiers Powerpoint, Word, PDF

MOYENS TECHNIQUES

Disposer d'une connexion Internet
S'inscrire au préalable à la formation choisie :
<https://anacofi-elearning.mesformations.fr/>
Connexion à la plateforme LMS :
<https://www.formations-anacofi.fr/>

MODALITÉS DE SUIVI

E-Learning¹

Formation distancielle asynchrone

L'apprenant avance à son rythme de manière autorégulée
Suivi du formateur-tuteur peut s'effectuer par mail ou par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique.

ÉVALUATION & SANCTION DE LA FORMATION

QCM² de fin de parcours
Sanction : certificat de formation
Dans le cadre de prise en charge OPCO : attestation d'assiduité et relevé de connexion

INTERVENANT

Jean-François RODIER

DURÉE

7h
Ventilation des heures spécifiques :
7h ASSU + 1h CIF + 1h IMMO + 1h IOBSP

COÛT

- 160€ : Tarif adhérent
- 220€ : Tarif non-adhérent³

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau de satisfaction : NC⁴
Score moyen d'obtention : 83,91%⁵

PROGRAMME

Partie 1 : Le contexte de la garantie RCMS dans une entreprise

- La responsabilité civile exploitation
- La responsabilité après livraison
- La responsabilité professionnelle
- La définition d'une garantie RCMS

Partie 2 : Le contexte du développement de la RCMS

Partie 3 : Le mandataire social et dirigeant

- Ses responsabilités
- Ses obligations
- Pendant l'exercice de ses fonctions
- Après l'exercice de ses fonctions
- Ses obligations spécifiques

Partie 4 : La violation des statuts

- La faute de gestion

Partie 5 : Les bases juridiques

Partie 6 : Quels dirigeants concernés

- Les dirigeants de droit
- Les dirigeants de fait
- Les indices mettant en évidence un dirigeant de fait
- Pour quel type de faute

Partie 7 : Quelles responsabilités

- La responsabilité civile
- La responsabilité fiscale
- La responsabilité pénale
- Nouvelles précisions sur la responsabilité pénale
- Quelles conséquences
- La faute séparable

Partie 8 : Qui peut mettre en cause un dirigeant ?

Partie 9 : L'assurance RCMS

- Les bénéficiaires
- Objectif de la garantie
- Quelles garanties

Partie 10 : L'étendue de la garantie dans le temps

- En base fait dommageable
- En base réclamation
- Cas de mise en jeu de la garantie subséquence

Partie 11 : Le contrat

- Le périmètre d'assurance
- L'étendue géographique
- La tarification
- Les sinistres

¹ L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

² L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre prestataire chaque

vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours

³ Toute la facturation non adhérente est effectuée par l'ANACOFI Services

⁴ Non communiqué

⁵ Taux basé sur 333 participants à ce module entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022